



COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.00052

Département de l'Ain
Arrondissement de Gex

Convocation : 26 avril 2023

Nombre de Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33
Conseillers présents : 21
Votants : 28

Séance du 02 mai 2023

Sous la présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire

Présents : M. Hubert BERTRAND, Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, M. Gilles CATHERIN, Mme Anne FOURNIER, Mme Annick MAADI, M. Didier PATROIX, Mme Sylvie DIDELLE, M. Patrice DRIVIERE, M. Jean-Paul BOCCARD, Mme Virginie GUILLER, M. Nicolas LIGNOT, M. Philippe MATARRANZ, Mme Olivia RASOLOARIJAO à partir de 19h40, M. Jean-Marie TARTIVEL, M. Philippe THEVENON, Mme Sylvie BOUCLIER, Mme Marie-Christine CANSELL, Mme Sylvie DURAND, Mme Monique GONZALEZ, M. Jean-Marie KOCH, M. Jacques LACOTE

Procurations : M. Gaëtan COME donne pouvoir à M. Nicolas LIGNOT, Mme Olga AMPAUD donne pouvoir à Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, M. Elie DUPI donne pouvoir à Mme Virginie GUILLER, Mme Sabrina MERHAZ donne pouvoir à M. Hubert BERTRAND, M. Samuel NIANG donne pouvoir à Mme Sylvie DIDELLE, M. Bernard BOURDON donne pouvoir à Mme Sylvie DURAND, Mme Anne-Sophie MARCHAND donne pouvoir à M. Jacques LACOTE

Excusés : Mme Morgane ABDOUL, M. Romain BALADA, Mme Sophie BOREL MULLIER, M. Mehdi DEHRIB, Mme Elodie MAGANGA

Absents :

Secrétaires de Séance : M. Gilles CATHERIN, Mme Sylvie BOUCLIER, M. Jacques LACOTE

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 9 MAI 2023

Afin de renforcer le service informatique du fait des besoins croissants des services de la collectivité et en raison d'un besoin de sécurisation pour la commune, il est proposé la création d'un poste d'assistant(e) informatique sur le grade d'adjoint technique.

L'assistant(e) informatique sera placé(e) sous l'autorité du responsable informatique.

Conformément, à la délibération du Conseil municipal n°2020.00074 du 15 juillet 2020, le recrutement sur tout emploi permanent de catégorie A, B ou C du tableau des emplois de la

RECU EN PREFECTURE

Le 04 mai 2023

VIA DOTELEC - FAST Actes

001-210103545-20230502-D000520-DE

Commune, en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, est ouvert à un agent contractuel de droit public sur la base des articles 3-2 et 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CREE, à l'unanimité**, au 9 mai 2023 un poste d'adjoint technique à temps complet au service informatique ;
- **ACCEPTTE, à l'unanimité**, le tableau des emplois au 9 mai 2023 ;
- **ACCEPTTE, à l'unanimité**, le recrutement sur tout emploi permanent de catégorie A, B ou C du tableau des emplois de la Commune, en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, d'un agent contractuel de droit public sur la base des articles 3-2 et 3-3 2° de la loi n° 84-53 précitée.



EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
H. BERTRAND